

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A L'ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE VALANT PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DU PAYS BOURIAN

Du 21 août 2024 9h00 au 20 septembre 2024 12h00

Par arrêté règlementaire n°2024-01 du 1^{er} juillet 2024, le Président du Syndicat Mixte du Pays Bourian a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le schéma de cohérence territoriale valant plan climat-air-énergie territorial du Pays Bourian.

Le SCoT valant PCAET oriente les politiques publiques en matière d'aménagement (habitat, énergies renouvelables, mobilité, équipements publics, économie, commerce, préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers, transition écologique et énergétique) et définit des principes d'urbanisation qui encadrent les Plans Locaux d'Urbanisme locaux. Le volet PCAET définit une trajectoire et un plan d'actions pour les 6 prochaines années.

L'enquête publique se déroulera du **mercredi 21 août 2024 à 9h00 au vendredi 20 septembre 2024 à 12h00**, soit pendant une durée de 31 jours.

La composition de la commission d'enquête désignée le 23 avril 2024 (décision n°E24000056/31) par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse est la suivante : Monsieur Jean-Marie WILMART, président, Monsieur Christian PERSIN et Monsieur Jacques BERNUS, membres titulaires, Monsieur Wouter VAN DE RIJT, membre suppléant. En cas d'empêchement de M. Jean-Marie WILMART, la présidence de la commission sera assurée par M. Jacques PERSIN.

Le siège du syndicat mixte du Pays Bourian est désigné siège de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique comprend le dossier d'arrêt du SCoT valant PCAET et les pièces qui l'accompagnent (notamment l'évaluation environnementale ainsi que l'avis de l'autorité environnementale).

Pendant toute la durée de l'enquête, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique aux jours et heures d'ouverture dans les lieux suivants :

En format papier :

- Au siège du Syndicat mixte du Pays Bourian – 98 avenue Gambetta 46300 GOURDON
- Au siège de la Communauté de communes Cazals-Salviac – 5 boulevard Hugon 46340 SALVIAC
- A la mairie de Cazals – 1 place Joseph Touriol 46250 CAZALS
- A la mairie du Vigan – 107 place des anciens combattants 46300 LE VIGAN
- A la mairie de Saint-Germain-du-Bel-Air – 19 rue de l'Hôtel de Ville 46310 SAINT-GERMAIN-DU-BEL-AIR

Sur le site internet dédié : <https://www.registre-numerique.fr/scot-pays-bourian>

Le lien est disponible sur le site internet du Syndicat mixte du Pays Bourian : <https://www.paysbourian.fr>

Des postes informatiques sont mis à disposition gratuitement dans les espaces publics numériques et les espaces France Services du territoire :

- Espace France services de Gourdon, 98 avenue Gambetta 46150 GOURDON
- Espace France Services de Salviac, 2 place Marie Sudres 46340 SALVIAC
- Espace Public Numérique de Cazals, place Hugues Salel 46250 CAZALS

- Espace Public numérique de Frayssinet-le-Gélat, route de Fumel 46250 FRAYSSINET-LE-GELAT

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations selon les modalités suivantes :

- **Sur les registres papier ouverts à cet effet**, cotés et paraphés par la commission d'enquête qui sera tenu à la disposition du public au siège du syndicat mixte du Pays Bourian, au siège de la Communauté de communes Cazals-Salviac, à la mairie de Cazals, à la mairie du Vigan et à la mairie de Saint-Germain-du-Bel-Air aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- **Par courrier postal** en précisant la mention « Enquête publique relative à l'élaboration du SCOT » à l'adresse suivante :

Syndicat mixte du Pays Bourian
Monsieur le Président de la commission d'enquête du SCoT-PCAET
98 avenue Gambetta
46300 GOURDON

- **Par voie électronique** :
 - o sur le registre numérique sécurisé sur le site internet dédié à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/scot-pays-bourian>
 - o à l'adresse courriel suivante : scot-pays-bourian@mail.registre-numerique.fr
- Auprès de la commission d'enquête **lors d'une permanence**.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public lors des permanences suivantes :

Siège du Syndicat mixte Salle de conférence maison communautaire	Siège de la CC Cazals-Salviac Salle bouriane	Mairie de Cazals	Mairie de Le Vigan	Mairie de Saint-Germain du Bel Air
Mercredi 21/08/2024 de 9h à 12h	Samedi 7/09/2024 De 10h à 13h	Mardi 27/08/2024 de 13h à 16h (*)	Samedi 14/09/2024 De 10h à 13h (*)	Mercredi 21/08/2024 de 14h à 17h
Mardi 27/08/2024 de 16h30 à 19h(*)				
Vendredi 20/09/2024 De 9h à 12h				

(*) ouverture exceptionnelle pour les besoins de l'enquête

Des informations sur les projets soumis à enquête publique peuvent être demandées auprès du Syndicat mixte du Pays Bourian :

- Par courrier auprès de Monsieur le Président du Syndicat mixte du Pays Bourian, 98 avenue Gambetta 46300 GOURDON
- Par téléphone au 05 65 37 23 70
- Par courriel : contact@paysbourian.fr

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur au siège du syndicat mixte du Pays Bourian aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur son site internet, pendant une durée d'un an à compter de sa transmission.

Après l'enquête publique, le schéma de cohérence territorial valant plan climat-air-énergie territorial, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des avis qui ont été joints au dossier d'enquête et du rapport de la commission d'enquête, seront approuvés par délibération du comité syndical.

Fait à Gourdon, le 3 juillet 2024

Le Président, Stéphane MAGOT